HAUTE
ÉCOLE
PÉDAGOGIQUE
BEJUNE

Formation primaire

Guide de l'étudiant·e

2025-2026

Table des matières

1. Bienvenue à la HEP-BEJUNE ! 3
2. Diplôme d'enseignement du degré primaire 3
3. Organisation des études 3
4. Semaine-type 4
5. Pratique professionnelle 4
6. Compensation des désavantages 4
7. Who's who ? 4
8. Environnement de travail 5
9. Plans-cadres, plans de cours et validations des crédits 5
10. Règlements 5
11. Participation des étudiant·e·s à la vie de l'école 5
12. Calendrier annuel 6
13. Foire aux questions 6
14. Organisation de la formation 7
15. Réseaux sociaux 8

1. Bienvenue à la HEP-BEJUNE !

Chère étudiante, cher étudiant,

Vous vous apprêtez à débuter un parcours d'études passionnant, qui vous conduira à jouer un rôle actif au sein de la société de demain. Depuis que vous l'avez fréquentée, l'école primaire a connu de nombreuses évolutions. C'est là une caractéristique essentielle de tout système éducatif : il est en perpétuelle transformation.
Ainsi, le plan de formation intègre désormais la didactique de l'éducation numérique au sein du tronc commun. Cette nouveauté vous permettra non seulement d'enseigner l'éducation numérique comme une discipline à part entière, mais aussi de réfléchir à la place des médias à l'école et dans la société. Elle vous offrira également des pistes concrètes pour en faire des outils au service de l'enseignement et de l'apprentissage.
En choisissant ce métier, vous avez fait le choix de travailler avec l'humain, dans toute sa richesse et sa complexité. Il n'est pas de tâche plus noble que celle de contribuer à la formation des générations futures.
Vous allez intégrer une institution d'enseignement tertiaire à taille humaine, dans laquelle j'espère vous verrez s'épanouir votre curiosité, votre engagement et vos compétences professionnelles.
Conçu pour vous accompagner dans vos premiers pas au sein de la formation primaire, ce guide de l'étudiant·e rassemble toutes les informations nécessaires pour bien démarrer votre parcours académique.
Au cours des trois prochaines années, vous serez amené·e à rencontrer, sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Delémont, l'équipe académique qui vous accompagnera avec professionnalisme et engagement. Je tiens à la remercier chaleureusement pour son investissement au quotidien.
Au nom de toute l'équipe de la formation primaire, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue et me réjouis de vous retrouver début septembre sur votre campus d'études respectif.

Patricia Groothuis, responsable de la formation primaire

2. Diplôme d'enseignement du degré primaire

La formation débouche sur un diplôme d'enseignement du degré primaire.
Ce diplôme permet l'enseignement des branches dites du tronc commun (français, mathématiques, allemand, sciences de la nature et sciences humaines et sociales).
Les étudiant·e·s choisissent trois disciplines optionnelles parmi les quatre suivantes : activités créatrices visuelles et manuelles, anglais, éducation musicale ou éducation physique.
Durant sa première année de formation, l'étudiant·e détermine sa discipline dite étendue comptant 12 crédits durant les 3 années de formation. Les deux autres disciplines optionnelles choisies comptent pour 8 crédits; l'anglais ne peut pas être choisie comme discipline étendue.
Pour en savoir plus : https://www.hep-bejune.ch/fr/Filieres-d-etude/Enseignement-primaire/Formation-primaire.html

3. Organisation des études

La formation se déroule sur trois ans (six semestres). Sous réserve des principes organisationnels de la filière, il est possible de suivre les études de manière flexible (flexibilisation de la durée des études). Dans ce cas, la formation se déroule sur une durée pouvant aller jusqu'à 10 semestres.

Les études ont lieu sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Delémont et au sein des établissements scolaires de l'espace BEJUNE pour la pratique professionnelle.
Le diplôme totalise 180 crédits ECTS.
Pour en savoir plus : https://www.hep-bejune.ch/fr/Filieres-d-etude/Enseignement-primaire/Formation-primaire.html

Les activités de formation s'appuient sur quatre piliers : (1) la formation académique, (2) la formation pratique, (3) la formation à et par la recherche et (4) le développement personnel. Ces 4 piliers concourent au développement d'une formation professionnalisante, basée notamment sur l'articulation théorie-pratique.
Comme tou·te·s les étudiant·e·s suivant une formation à l'enseignement en Suisse, vous aurez à réaliser un travail de recherche dans le but de développer, notamment, vos compétences réflexives en mobilisant les instruments et les méthodes issus de la recherche. Ce travail s'inscrit à l'intersection des domaines des sciences de l'éducation, des didactiques et de la pratique professionnelle.
Pour en savoir plus :

- Documents « pratique professionnelle, plans-cadres, plans de cours de la formation primaire » https://extranet.hep-bejune.ch/etudiants/formation-primaire/SitePages/Home.aspx
  L'accès à cette page *extranet* nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe.
- Document « référentiel de compétences » https://www.hep-bejune.ch/fr/Filieres-d-etude/Enseignement-primaire/Formation-primaire.html (onglet *Description de la formation*)

4. Semaine-type

L'horaire de cours est régularisé. Les cours sont dispensés du lundi au vendredi entre 8h et 18h.
Durant les périodes de stages, l'horaire de la classe de stage fait foi. A ce temps de présence, s'ajoutent les rencontres avec l'enseignant·e qui vous accueille et la nécessaire préparation de votre enseignement.

5. Pratique professionnelle

Les stages sont organisés par la HEP dans tout l'espace BEJUNE, sous la responsabilité des Responsables de la pratique professionnelle (RPP).
Pour en savoir plus : https://extranet.hep-bejune.ch/etudiants/formation-primaire/SitePages/Home.aspx L'accès à cette page extranet nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe.

6. Compensation des désavantages

Toute personne en formation qui a des besoins particuliers motivés par des limitations d'activités et/ou des restrictions de participation attestées a désormais la possibilité de déposer une demande de compensation auprès d'une commission mise en place à cet effet. Les décisions sont prises par la ou le responsable de la filière de formation concernée sur proposition de la commission. La demande est à déposer au moment de la confirmation d'admission ou en cours de formation, au plus tard, trois mois avant une échéance d'évaluation / une session d'examen. La compensation du désavantage peut prendre différentes formes telles que temps supplémentaire, outils spécifiques, matériel adapté, etc. Toutes les informations relatives à la procédure sont disponible sur l'extranet de la formation primaire dans l'onglet « Compensation des désavantages ».

7. Who's who ?

L'encadrement pédagogique est assuré par une soixantaine de formatrices et de formateurs HEP et plus de 400 formatrices et formateurs en établissement (FEE).
La formation primaire se trouve sous la responsabilité de Mme Patricia Groothuis et de trois responsables adjoint·e·s, Mme Claire Barthe Léchenne, M. Michel Chervet (site de Delémont) et M. Philippe Inversin (site de La Chaux-de-Fonds).
De plus, les RPP, Mme Loïse Rebetez Lopez (site de La Chaux-de-Fonds) et M. Jean-Luc Berberat (site de Delémont) organisent et gèrent la pratique professionnelle.
Au secrétariat, une équipe de collaboratrices administratives sur chaque site, est en charge des aspects administratifs et vous accompagne dans les diverses formalités organisationnelles.

8. Environnement de travail

Le **Campus HEP de Delémont** se trouve à la Route de Moutier 14 à 2900 Delémont.
Vous pouvez atteindre le secrétariat du site en composant le +41 32 886 99 12 ou en rédigeant un courriel à l'adresse suivante formation.primaire-sde@hep-bejune.ch .
Une cafétéria est disponible sur le site de Delémont. Elle dispose d'un grand frigo et de micro-ondes. De nombreux restaurants ou commerces se trouvent à proximité.

Le **Campus HEP de La Chaux-de-Fonds** se trouve à la Rue du 1er Août 33 à 2300 La Chaux-de-Fonds.
Vous pouvez atteindre le secrétariat du site en composant le +41 32 886 99 13 ou en rédigeant un courriel à l'adresse suivante formation.primaire-scf@hep-bejune.ch
Une cafétéria se trouve au 3ème étage du bâtiment de la Chaux-de-Fonds. Elle dispose de micro-ondes et d'un frigo. Une boulangère est présente tous les jours entre 9h50 et 10h15 au sous-sol ou dans la cour. Des sandwichs et des menus peuvent y être commandés pour le repas de midi.

Au cours de la formation, il arrive que les étudiant·e·s en formation primaire doivent se rendre sur le site de Bienne, sis au Chemin de la Ciblerie 45 à 2500 Bienne.

9. Plans-cadres, plans de cours et validations des crédits

Les plans-cadres et plans de cours des unités de formation sont publiés sur l'extranet de la formation primaire : https://extranet.hep-bejune.ch/etudiants/formation-primaire/SitePages/Home.aspx L'accès à cette page *extranet* nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe.
Toutes les unités de formation doivent être validées afin d'obtenir les crédits ECTS correspondants. Les modalités de certification sont indiquées dans chaque plan-cadre et plan de cours. La validation est généralement semestrielle.

10. Règlements

Les études sont régies par divers règlements et directives. Vous pouvez les consulter ici : https://www.hep-bejune.ch/fr/Informations/Qui-sommes-nous/Reglementation.html
Des directives internes et des modalités précisent encore certaines règles concernant, notamment, la gestion des absences, la messagerie électronique, la maîtrise de l'orthographe, ainsi que les règles communautaires au sein de chaque Campus. En début d'année académique, l'étudiant·e est invité·e à prendre connaissance de ces règlements, directives et modalités, et à s'engager à les respecter. Il·elle devra, en outre, être conscient·e que :

- la participation aux cours est obligatoire à hauteur d'au moins 80% de l'ensemble des cours de chaque unité de formation (UF) ;
- le plagiat entraîne une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion des études.

11. Participation des étudiant·e·s à la vie de la HEP-BEJUNE

Chacune des classes de la volée élit un·e délégué·e. Le·la délégué·e travaille en concertation avec les autres délégué·e·s (même volée ou entre les autres volées). Les rencontres ont lieu principalement durant les conseils de classe agendés à l'horaire. Tous ces documents sont disponibles sur l'extranet de la HEP-BEJUNE : https://extranet.hep-bejune.ch/etudiants/formation-primaire/SitePages/Home.aspx L'accès à cette page *extranet* nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe.

Les étudiant·e·s de la HEP-BEJUNE bénéficient d'une page spécifique portant sur la vie estudiantine : ma vie d'étudiant·e
De plus, le CDCE, organe représentant l'ensemble des étudiant·e·s de la HEP-BEJUNE, toutes filières confondues, est accessible par l'onglet nommé Conseil des Délégué·e·s du Corps Estudiantin.

12. Calendrier annuel

L'année académique est structurée en plusieurs blocs : cours, pratique professionnelle, camps, préparation d'examens, examens, vacances. Le calendrier académique 2025-2026 est disponible et directement consultable en ligne : https://extranet.hep-bejune.ch/etudiants/formation-primaire/SitePages/Home.aspx L'accès à cette page *extranet* nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe.

13. Foire aux questions

1. Puis-je travailler parallèlement à ma formation ?

Le volume des formations, en termes de crédits ECTS, s'inscrit dans le cadre fixé au niveau suisse par la CDIP ; il correspond à une formation en ix semestres à temps plein. Cependant, sous réserve des principes organisationnels de la filière, il est possible de suivre les études de manière flexible. Il s'agit de la flexibilisation de la durée des études. Dans ce cas, la formation se déroule sur une durée pouvant aller jusqu'à 10 semestres et permet l'intégration d'un emploi en parallèle à la formation. Pour davantage d'informations à ce sujet, nous vous remercions de prendre contact avec un·e adjoint·e.

2. J'ai déménagé, à qui annoncer mon changement d'adresse ?

Les annonces sont à réaliser sur le portail étudiant via ma HEP-BEJUNE.ch à l'adresse suivante :https://ma.hep-bejune.ch/ords_web/f?p=ADMIN:LOGIN (l'accès nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe)

3. A qui m'adresser pour obtenir une équivalence ?

Via le portail étudiant, dans l'onglet « Gestion des demandes de validation d'acquis antérieur » https://ma.hep-bejune.ch/ords_web/f?p=ADMIN:LOGIN (l'accès nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe)
Les demandes d'équivalences se font généralement par année de formation ou par semestre. L'étudiant·e qui souhaite faire une demande d'équivalence doit l'effectuer :

- au plus tard le 30 septembre pour le semestre d'automne
- au plus tard le 31 janvier pour le semestre de printemps.

4. A qui m'adresser en cas d'absence ?

Sur la base du règlement R.11.34 qui prévoit une présence et une participation active aux activités de formation, les directives suivantes sont arrêtées :
Si, pour de justes motifs, une absence est nécessaire, l'étudiant·e annonce son absence sur le portail étudiant via ma HEP-BEJUNE.ch à l'adresse suivante https://ma.hep-bejune.ch/ords_web/f?p=ADMIN:LOGIN (l'accès nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe)
L'annonce se fait dès que possible.

- En cas de maladie ou d'accident, un certificat médical est exigé pour toute absence d'une durée supérieure à 3 jours consécutifs. Le certificat est remis au secrétariat de la formation primaire du site dès le retour de l'étudiant·e.
  Dans le cas d'absence à un examen, un certificat médical est requis de manière obligatoire et transmis au plus tard dans les trois jours.

5. A qui m'adresser pour effectuer une demande de congé de formation ?

En principe, un congé de formation a une durée d'une année et est octroyé une seule fois durant la formation. Les demandes de congé de formation sont soumises à la procédure suivante :

1. Adresser un courriel à la responsable de la formation primaire signifiant les raisons de la demande.
2. Participer à un entretien avec un des membres de la direction.

Il est possible de déposer une demande de congé de formation uniquement à deux moments dans l'année :

- avant le 31 juillet (pour un congé du 1er août au 31 juillet de l'année suivante) ;
- avant le 1er février (pour un congé du 1er février au 31 janvier de l'année suivante).

6. La HEP-BEJUNE offre-t-elle une couverture assurance accident ?

La HEP n'offre aucune prestation en termes d'assurance accident en HEP1 (1ère année d'études) et HEP2 (2e année d'études).
Durant la 3e année (HEP3), les étudiant·e·s bénéficient d'une couverture assurance accident restreinte.

7. Où trouver les informations utiles sur l'extranet ?

Cliquez ici : https://extranet.hep-bejune.ch/etudiants/formation-primaire/SitePages/Home.aspx
L'accès à cette page *extranet* nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe.
Ces informations de connexion sont communiquées après la décision d'admissibilité.
Une navigation thématique est disponible sur la gauche de la page. Les dossiers récurrents se trouvent dans le corps de la page. Une personnalisation des accès est possible.

8. Où puis-je consulter mes résultats d'examens ?

Les résultats sont consultables sur le portail étudiant via ma HEP-BEJUNE.ch à l'adresse suivante : https://ma.hep-bejune.ch/ords_web/f?p=ADMIN:LOGIN (l'accès nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe)

9. Comment puis-je accéder à ma boite mail ?

L'accès se réalise via le lien Webmail situé au bas de la page d'accueil https://www.hep-bejune.ch/fr/index.html .

10. Et la pratique professionnelle ?

Cliquez ici : https://extranet.hep-bejune.ch/etudiants/formation-primaire/Pages/default.aspx
L'accès à cette page *extranet* nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe.

11. Où puis-je trouver des informations concernant les langues ?
Cliquez ici : https://extranet.hep-bejune.ch/etudiants/formation-primaire/SitePages/Langues.aspx
L'accès à cette page *extranet* nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe.

14. Organisation de la formation

Toutes les informations et documents utiles en lien avec l'organisation de la formation, la pratique professionnelle et les cours sont disponibles à plusieurs endroits

- soit sur le site web https://www.hep-bejune.ch/fr/index.html
- soit sur l'extranet https://extranet.hep-bejune.ch/etudiants/formation-primaire/SitePages/Home.aspx L'accès à cette page *extranet* nécessite de vous identifier avec votre adresse HEP et mot de passe.

15. Réseaux sociaux

Si vous souhaitez suivre la HEP-BEJUNE sur Instagram, cherchez : #hepbejune.

La HEP-BEJUNE est également présente sur Facebook :
https://www.facebook.com/HEPBEJUNE

Haute École Pédagogique BEJUNE
Formation primaire site de Delémont
Route de Moutier 14
2900 Delémont
T +41 32 886 99 12
formation.primaire-sde@hep-bejune.ch

Haute École Pédagogique BEJUNE
Formation primaire site de La Chaux-de-Fonds
Rue du 1e Aout 33
2900 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 886 99 13
formation.primaire-scf@hep-bejune.ch